

ARTICLE 1 : ACCEPTATION DE NOS CONDITIONS

KOGNITIF, dont le siège social est situé 26, rue de Thiès 14000 Caen est désigné ci-dessous comme étant le Vendeur. L'Acheteur est défini ci-dessous comme étant la Société acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, sans aucune faculté de substitution. Les présentes Conditions Générales de Vente sont communiquées sans délai à tout acheteur qui en fait la demande par courrier en recommandé avec accusé de réception. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent de plein droit à toutes les ventes conclues par le Vendeur auprès des acheteurs professionnels, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat. Dès la souscription d'une commande auprès du Vendeur désigné ci-dessus, tout acquéreur par sa signature est réputé déclarer adhérer de manière expresse aux présentes conditions de vente. Toute stipulation en opposition aux présentes Conditions Générales de Vente non expressément acceptée par écrit par le Vendeur sera inopposable au Vendeur. Conformément à la réglementation en vigueur, le Vendeur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières, signées contradictoirement entre le vendeur et l'acheteur. Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Le Vendeur se réserve le droit de pouvoir modifier ses Conditions Générales de Vente à tout moment. Le texte officiel des conditions générales de vente sera strictement tenu à jour sur tous les supports de communication du vendeur, notamment sur son site internet.

ARTICLE 2 : COMMANDES

Toute offre de vente s'entend sous réserve des stocks disponibles. Les offres du Vendeur sont valables 15 jours et peuvent être résiliées à tout moment tant qu'elles ne sont pas acceptées par l'Acheteur. Dans l'hypothèse où le Vendeur accepterait une annulation de commande au-delà des 15 jours, l'Acheteur devrait une indemnité de 35 % du montant TTC de la commande annulée. L'acheteur lors de la souscription de toute commande est réputé avoir pris expressément connaissance de cette condition, et est réputé en faire son affaire personnelle, déchargeant expressément le vendeur de toute responsabilité à cet égard. Toute commande passée auprès du Vendeur sera considérée comme ferme et définitive dès lors que le Vendeur aura reçu un bon de commande ou tous autres supports faisant état d'une commande. La confirmation de la commande entraîne acceptation des présentes Conditions Générales de Vente, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. En cas d'indisponibilité de la marchandise, le Vendeur se réserve le droit de corriger toute erreur qui pourrait subvenir lors de l'enregistrement de commande et n'encourt aucune responsabilité de ce fait. Du fait de l'évolution rapide des produits informatiques et des ruptures de stock inhérentes à cette évolution, le Vendeur peut toujours apporter des modifications à une commande, sous réserve que les produits de remplacement soient de technologie et de prix sensiblement équivalents. L'acheteur lors de la souscription de toute commande est réputé avoir pris expressément connaissance de cette condition, et est réputé en faire son affaire personnelle, déchargeant expressément le vendeur de toute responsabilité à cet égard. Afin d'éviter tout différend, toute commande doit comporter les éléments suivants :

- Adresse de facturation et de livraison,
- Le mode de règlement accepté par le Vendeur,
- Les références et désignations exactes des articles du Vendeur ainsi que les quantités des matériels et services commandés.
- Les prix nets,
- Les modalités de livraison ainsi que les délais désirés,
- Le nom et les coordonnées de l'interlocuteur du Vendeur,
- Un cachet d'entreprise et la mention « Bon pour accord ».

Le contrat est irrévocablement formé dès l'émission de l'accusé de réception par le Vendeur de la commande de l'Acheteur. L'expédition des produits, l'exécution de la commande ou l'émission d'une facture peut tenir lieu de confirmation de commande par le Vendeur. L'acheteur ayant pris connaissance des caractéristiques des produits commercialisés par le Vendeur a sous sa responsabilité, et en fonction des besoins des utilisateurs tels qu'il les a déterminés, porté son choix sur les produits faisant l'objet de sa commande. En outre, l'acheteur, connaissant seul les autres matériels, logiciels et configurations utilisés est seul juge de la compatibilité des produits commandés avec ceux utilisés. Il appartient à l'acheteur, s'il ne s'estime pas suffisamment compétent, de se faire assister par son conseil Si un acompte est versé à la commande, en cas d'annulation de la commande par l'acheteur après son acceptation par le Vendeur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis au Vendeur en qualité de clause pénale et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. L'acheteur lors de la souscription de toute commande est

réputé avoir pris expressément connaissance de cet article, et est réputé en faire son affaire personnelle, déchargeant expressément le vendeur de toute responsabilité à cet égard.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE LA COMMANDE

Les éventuelles modifications demandées par l'acheteur ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités du Vendeur et à sa seule discrétion, que si elles sont notifiées par écrit et dans un délai de préavis déterminé. En tout état de cause, les modifications ne pourront être acceptées que si elles sont signifiées au Vendeur 7 jours au maximum suite au bon de commande initial et après signature par l'acheteur d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix. Si le Vendeur n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne pourront être restitués qu'en valeur-marchandises. Passé le délai de 7 jours après confirmation de la commande, le Vendeur se réserve le droit d'apporter à tout moment toutes modifications qu'il juge utile à ses produits et de modifier sans avis préalable les modèles définis dans ses prospectus ou catalogues.

ARTICLE 4 : PRIX

La liste des prix du Vendeur ne représente pas une offre. Elle est communiquée à titre indicatif et peut être modifiée unilatéralement sans préavis, étant toutefois entendu que le prix figurant au catalogue le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur. Les produits et services sont facturés, au prix convenu (taxes, taux de change...) au moment de la livraison. Le prix s'entend net en € (euros) HT (hors taxes), hors écotaxe, charges et frais de manutention, d'emballage et de transports, départ entrepôt du Vendeur (ou toutes autres taxes obligatoires résultant de textes législatifs ultérieurs) qui devront être réglées en sus. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acheteur. Les frais de transport sont obligatoires. L'acheteur prendra contact avec le service commercial du Vendeur, afin que ce dernier lui chiffre les frais de transport. Le Vendeur s'accorde le droit de modifier ou de supprimer à tout moment et sans préavis le barème des frais de transport.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

Les factures sont payables au siège social du Vendeur, de telle manière que ce dernier puisse disposer des sommes dues le jour de l'échéance. Le prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai déterminé à la signature du bon de commande et à compter de la livraison, telle que définie à l'article 10 ci-après ou selon accord déterminé et validé par l'organisme financeur référencé par la SAS Kognitif. Ce délai sera mentionné sur la facture adressée à l'acheteur. La société Kognitif se réserve le droit de demander un pourcentage de cette commande au titre d'un acompte pour une valeur pouvant aller de 10 à 30% du prix de vente final TTC. Les modes de règlement acceptés par le Vendeur sont : virement bancaire, chèque. Le Vendeur se réserve le droit de demander un chèque de banque ou des garanties de paiement notamment par caution bancaire et ce même après l'acceptation d'une commande de l'acheteur par le Vendeur. Le cas échéant, le Vendeur peut retenir la livraison des marchandises concernées jusqu'à la présentation de la garantie. Dans l'éventualité où le Vendeur accepterait des règlements échelonnés, le non-paiement d'une seule échéance à terme rendrait immédiatement exigibles toutes sommes non versées et ce quelles que soient les dispositions qui auraient été préalablement mises en place. Le Vendeur transmet les factures par voie électronique. Pour une facture qui est arrivée à échéance et qui n'est pas réglée, le Vendeur exigera le règlement immédiat de toutes les factures à échoir. Conformément aux dispositions du Code civil, l'arrivée de l'échéance d'une ou des factures vaudra mise en demeure automatique de payer de l'acheteur, sans aucune formalité. En conséquence, les pénalités de retard commenceront à courir sans formalité d'aucune sorte à compter du 31ème jour suivant la livraison. Ces pénalités de retard sont calculées au taux de 2,5 %, par jour de retard, du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture. Elles seront automatiquement et de plein droit acquies au Vendeur, sans aucune formalité, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acheteur. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Vendeur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours de la part de l'acheteur ou de suspendre l'exécution de ses obligations. Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par l'acheteur, en cas de retard de paiement. Le Vendeur se réserve le droit de demander à l'acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs. En cas de réclamation formulée par l'acheteur, ce dernier ne peut jamais retenir une partie ou la totalité des sommes dues par lui. En cas de désaccord sur une facture, les revendications doivent être faites par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception, auprès du Service Comptabilité Clients, dans les 3 jours qui suivent la réception de la marchandise. Aucun escompte ne sera pratiqué par le

Vendeur pour paiement comptant, ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente, ou sur la facture émise par le Vendeur.

ARTICLE 6 : DROITS INCORPORELS SUR LES PROGICIELS ET/OU LOGICIELS

La vente de logiciels et/ou de progiciel n'entraîne, en aucun cas, la cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des logiciels et autres produits et à leurs ayants-droit.

Le client s'interdit de télédiffuser ou de permettre la télédiffusion, de tout ou partie des logiciels et autres produits vendus, par quelque système que ce soit. Il s'interdit également d'en assurer ou de faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales, sauf accord expresse de la SAS Kognitif. Le client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle de ces logiciels ou autres produits quelles qu'en soient les modalités. La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, ce, nonobstant l'engagement de poursuites.

ARTICLE 7 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La SAS Kognitif conserve la propriété intégrale des logiciels et/ou des progiciels développés, sous réserve de l'achat définitif des codes sources d'exploitation. Seule une licence d'utilisation est délivrée à l'acheteur en contre partie du paiement intégral du prix indiqué sur son bon de commande. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Kognitif se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, le recouvrement des licences vendues et restées impayées.

L'utilisation du logiciel sur une zone géographique située en dehors de la zone définie sur le bon de commande ne pourra se faire qu'après validation et paiement d'un nouveau bon de commande établi par la société Kognitif. Ce droit d'utilisation sera défini dans le temps, spécifié sur le bon de commande et renouvelable par tacite reconduction pour sa facturation à la date anniversaire. Chaque mise à jour progicelle donnera lieu à une facturation supplémentaire en lien avec une organisation Cloud supplémentaire et adaptée. Dans le cas du détournement de ces règles, La SAS Kognitif ne sera pas responsable d'éventuelles pertes de données ou indisponibilité des services informatiques.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES

Les données appartenant au Client et hébergées en France sur les serveurs OVH, Amazon ou Contabo sont et demeurent la propriété du Client.

Kognitif s'engage à n'effectuer, en dehors des nécessités techniques, aucune copie des données et à n'en faire aucune utilisation autre que celles prévues pour l'exécution des présentes CGV.

Kognitif peut faire appel à d'autres sous-traitants pour intervenir ponctuellement sur le traitement des données (Destruction de supports de données usagés, restauration de données sur supports endommagés, changement de supports, installations et maintenance sur nos serveurs). Kognitif s'assure de la qualification de ses sous-traitants et du strict respect par ces derniers de la protection et de la confidentialité des données.

ARTICLE 9 : APPLICATION GEOGRAPHIQUE

Le développement de tout applicatif progiciel en lien avec le devis ou la facture au dos sera limité à une zone géographique d'exploitation défini sur la mention zone géographique. Si l'exploitation progicelle venait à une autre région géographique que celle défini sur le devis ou la facture, elle devra impérativement faire une demande à l'entreprise Kognitif pour en obtenir l'autorisation et la capacité d'exploitation. Cette dernière fera l'objet d'une facturation connexe.

ARTICLE 10 : OBLIGATION DU CLIENT

Le Client est seul et entier responsable des données qu'il transfère et interroge dans le logiciel Kognitif et qui sont rendues disponibles à tous les Utilisateurs autorisés du Client. Le Client est conscient que les données qui circulent sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété. Le Client est donc seul responsable de l'usage des données qu'il diffuse et qu'il consulte au travers du logiciel développé par la SAS Kognitif.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence la totalité des risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services souscrits, du contenu des informations et des fichiers transmis, diffusés ou collectés, de leur exploitation et de leur mise à jour.

Le Client s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle ou industrielle tels que droits d'auteur, droits sur les brevets, dessins et modèles ou sur les marques.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, entre autres le règlement Européen de protection des données (RGPD UE 2016/679) et, en particulier, celles concernant la prospection commerciale par courriel.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus, et notamment tout contenu diffusé susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale

entraînera le droit pour Kognitif d'interrompre sans délai l'utilisation du logiciel par le Client et de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat, sans préjudice de tout dommages-intérêts auxquels Kognitif pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client s'engage à payer les sommes restantes dues au jour de la résiliation, déduction faite des sommes déjà facturées et encaissées.

Le Client garantit Kognitif de toute action en revendications de tiers, liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal.

Le Client s'engage à adopter, en toute circonstance, un comportement correct et respectueux envers l'ensemble des collaborateurs de Kognitif.

ARTICLE 11 : TRANSFERT DE RISQUE ET RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Dans le cadre d'une vente directe (hors développement logiciel), le transfert des risques à l'acheteur intervient dès la mise à disposition de(s) la(es) marchandise(s) dans les entrepôts du Vendeur. Les risques de vols, destructions, avaries, pertes sont à la charge de l'acheteur et ce durant la période s'écoulant de la mise à disposition au transfert de propriété. Malgré le transfert des risques, le Vendeur conserve la pleine propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de la commande : prix, taxes et accessoires. De la même manière que pour l'ensemble de nos Conditions Générales de Vente, la commande d'un produit figurant au catalogue implique de la part de l'acheteur, l'acceptation inconditionnelle de la présente clause de réserve de propriété. Le Vendeur a la possibilité de reprendre la marchandise non réglée entre les mains des sous-acquéreurs ou en exiger le paiement direct de la part de ces derniers. L'acheteur s'engage à nous prévenir immédiatement et ce sous peine de dommages et intérêts de toute saisie lui serait exécutée par un tiers. Le nom et les coordonnées du client final seront communiqués, au Vendeur par l'acheteur, par lettre recommandée avec accusé de réception. L'acheteur lors de la souscription de toute commande est réputé avoir pris expressément connaissance de cet article, et est réputé en faire son affaire personnelle, déchargeant expressément le vendeur de toute responsabilité à cet égard. Dans le cadre d'une vente à une société de location financière, les conditions générales applicables seront celles de l'établissement financier engagé.

ARTICLE 12 : LIVRAISON

Toute livraison de bien manufacturé (hors logiciel) s'entend sur le territoire métropolitain français, à l'adresse de destination indiquée sur la facture émise par le Vendeur. Quel que soit le mode de livraison, celle-ci est effectuée dans les locaux du Vendeur. La livraison est considérée comme exécutée lorsque la marchandise est remise directement à l'acheteur, lorsque le Vendeur a avisé l'acheteur de la mise à disposition des produits, ou lorsque les marchandises ont été remises au transporteur. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sous réserve des possibilités d'approvisionnement du Vendeur, leurs dépassements ne donnent pas lieu à l'annulation de la commande ou à des dommages et intérêts. Lorsque l'acheteur doit présenter le Crédit Documentaire ou les attestations établies par les autorités administratives nationales ou étrangères, ou si l'acheteur doit verser des acomptes, les délais de livraison seront prolongés en cas de retard lors de la présentation de ces documents ou au versement des acomptes par l'acheteur. De convention expresse, en cas de force majeure ou d'événement tel que lock-out, grève, arrêt de travail total ou partiel dans les sites du Vendeur ou chez ses Fournisseurs, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, interruption ou retard dans les transports, mesures légales ou administratives empêchant, restreignant, retardant ou interdisant la fabrication ou l'importation de la marchandise, le Vendeur est déchargé de toute responsabilité à la livraison. Le Vendeur tiendra l'acheteur au courant, en temps. Dans tous les cas, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur.

ARTICLE 13 : RÉCLAMATION

L'acheteur est tenu de vérifier l'état apparent et la conformité des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par l'acheteur lors de la livraison, les produits délivrés par le Vendeur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. L'acheteur disposera d'un délai de deux jours ouvrables (le cachet de la poste faisant foi) à compter de la livraison et de la réception des produits commandés pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès du Vendeur. Une opposition notifiée simplement par FAX ou par mail ne sera pas opposable. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'acheteur. Le Vendeur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les produits livrés dont le défaut de conformité aurait été dûment prouvé par l'acheteur. Tout refus de réception par l'acheteur devra être motivé et notifié par écrit au Vendeur, dans un délai de 2 jours à compter de la présentation du transporteur à l'adresse de livraison de l'acheteur. Le non-respect de la précédente disposition entraînera le

paiement au Vendeur d'une indemnité de 25% du montant total hors taxe de la commande. Pour tous retours de marchandises de l'Acheteur au Vendeur, les frais de transports et les risques durant ce délai sont à la charge de l'Acheteur sauf si ce retour résulte d'une erreur manifeste et prouvée du Vendeur (erreur sur les quantités ou sur les produits).

ARTICLE 14 : GARANTIE – RESPONSABILITÉ

Les produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 24 mois en conformité avec la garantie constructrice sur chaque composant machine. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Le défaut, même momentané, de fourniture d'un environnement convenable prescrit par Kognitif, par exemple la défaillance ou le défaut de fourniture de l'espace approprié, de l'énergie électrique, du conditionnement d'air et du contrôle hygrométrique, à la négligence, la mauvaise utilisation y compris l'emploi de la machine pour un usage autre que celui pour lequel elle a été conçue, des modifications, c'est-à-dire tous changements apportés aux spécifications établies par Kognitif pour ses machines et dispositifs, des adjonctions, c'est à dire toutes connexions aux machines d'équipements ou de dispositifs fournis par Kognitif, la transformation, l'installation ou le démontage ou quelque opération qui n'ai pas été réalisée par Kognitif ou une entreprise désignée par cette dernière ne sont pas garanties. Le Vendeur ne sera tenu à aucune indemnisation envers l'acheteur pour les dommages immatériels tels que perte de production, perte d'exploitation, perte de chance, perte de données, préjudice financier ou commercial ou autres, qui seraient la conséquence directe ou indirecte des dommages subis suite à l'utilisation ou à la défaillance des marchandises livrées. L'acheteur ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas d'immobilisation du bien du fait de l'application de la garantie. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Procédure de retour pour les pièces détachées : Pour toute pièce détachée faisant l'objet d'un retour atelier (tous frais de transport payés d'avance) dans le cadre de sa garantie, la facture d'achat sera exigée. Ces éléments devront être joints à la demande de retour de marchandise qui doit s'effectuer par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du Service Après-Vente du Vendeur. Dans le cas contraire, le Vendeur se réserve le droit de refuser le retour, et le matériel serait alors retourné aux frais de l'acheteur. Seule la pièce faisant l'objet d'une anomalie dans son fonctionnement doit être retournée en atelier. Les autres pièces n'étant pas à l'origine de la panne décelée par l'acheteur ne seront pas acceptées en atelier. Pendant la période de garantie applicable, le Vendeur traitera ladite pièce reconnue par lui défectueuse selon les différentes procédures de retour sous les conditions suivantes :

– Retour dans les 30 jours suivant la date de facture du Vendeur : Le Vendeur procède, à son propre choix, à une réparation ou à un échange standard de produit équivalent durant la période où le produit d'origine sera retourné et traité aux ateliers du constructeur. – Retour au-delà des 30 jours suivant la date de facture du Vendeur (dans le cadre de la période contractuelle de garantie) : Aucun échange standard ne pourra être exigé du Vendeur durant la période où le produit d'origine sera retourné et traité aux ateliers du constructeur. Le Vendeur met à la disposition de l'acheteur un accès à son assistance téléphonique. Cette assistance téléphonique restreinte traite en majeure partie de la procédure ou du suivi des retours, et non de la détection d'éventuelles pannes que l'acheteur est supposé déceler d'avance par ses propres moyens. Toute pièce enlevée et remplacée sous garantie devient la propriété de l'acheteur. Les frais de transport, renvoi et réexpédition sont à la charge de l'acheteur. Aucun retour ne pourra être effectué au Vendeur sans son accord. Lorsqu'un retour de produit(s) a été accepté par le Vendeur, et que le Fournisseur de ce produit est dans l'incapacité de réparer ou d'échanger le(s) dit(s) produit(s), le Vendeur établira un avoir à l'acheteur. A savoir que le montant de l'avoir sera égal à la valeur du produit au jour de la prise en charge en SAV dans la limite du montant initialement facturé. Le Vendeur, dans le processus de vente en ligne, n'est tenu que par une obligation de moyens ; sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires. L'acheteur lors de la souscription de toute commande est réputé avoir pris expressément connaissance de cet article, et est réputé en faire son affaire personnelle, déchargeant expressément le vendeur de toute responsabilité à cet égard.

ARTICLE 15 : RÉSILIATION

Dans le cas où l'acheteur ne respecte pas une de ses quelconques obligations, et après un délai de 48h (heures ouvrées) suivant mise en demeure restée sans effet, la vente sera résiliée de plein droit et aux torts exclusifs de l'acheteur. Dans ce cas, les marchandises vendues devront être rendues au Vendeur si ce dernier l'exige et sans préjudice de dommages et intérêts qu'il pourrait

revendiquer. En tout état de cause, le montant total de la commande restera dû par l'acheteur.

ARTICLE 16 : DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 17 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige ou difficulté lié à l'application du présent contrat seront soumis, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de Commerce de Marseille.

ARTICLE 18 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Toutes les données personnelles ou professionnelles divulguées au Vendeur sont exclusivement destinées au Vendeur. Elles sont utilisées par le Vendeur dans le but d'exercer au mieux son activité. Conformément à la loi informatique et libertés n°78- 17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification pour les données le concernant, sur simple demande écrite auprès de KOGNITIF – 26, rue de Thiès 14000 Caen.

ARTICLE 19 : ACCEPTATION DE L'ACHETEUR

Les présentes Conditions Générales de Vente sont agréées et acceptées par l'acheteur, qui déclare et reconnaît expressément en avoir une parfaite connaissance. Il renonce expressément de ce fait, à se prévaloir de tout autre document contradictoire et, notamment des conditions générales d'achat qui concernent les clients de sa propre entreprise.

ARTICLE 20 : LOCATION FINANCIÈRE DES MATÉRIELS ET/OU LOGICIELS

Les présentes conditions générales de vente, lorsqu'elles ont pour objet la location d'un équipement (matériel et/ou logiciel, dont la désignation figure au bon de commande Kognitif) en relation avec un établissement de location financière, se soustrairont aux conditions particulières établies par le contrat de location financière, qui auront seule force de lois dans les relations régissant l'établissement financier et le locataire.